

## Fiche d'éligibilité à la pratique Para Voile

Les coureurs ne figurant pas dans la liste nationale d'éligibilité, mise à jour par le médecin classifieur national, ne peuvent prendre part au championnat de France Para Voile ou à toute autre épreuve de voile faisant référence à cette classification.

L'évaluation de l'éligibilité à la pratique para voile se fait en deux temps :

1. le coureur doit fournir la fiche ci-dessous dûment remplie lors de son inscription en ligne ou au plus tard lors de la validation de l'inscription à la compétition où il y a un médecin classifieur. La fiche peut être transmise au médecin classifieur national pour avis dès que possible [destrube.bernard@gmail.com](mailto:destrube.bernard@gmail.com)
2. l'éligibilité à la pratique sera validée suite à une l'évaluation fonctionnelle, qui aura lieu lors de la phase d'inscription à la régata. L'évaluation sera faite par un médecin classifieur sur le site de l'épreuve.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter :

Le docteur DESTRUBE [destrube.bernard@gmail.com](mailto:destrube.bernard@gmail.com) ou SMS 0611 809 956

NOM,

Prénom :

Sexe :

Date de naissance :

Numéro de téléphone :

E.Mail :

En remplissant le cadre ci-dessous, donnez tous les détails que vous jugez utile pour aider le classifieur dans sa décision (à remplir par le coureur, son représentant légal ou son médecin généraliste)

Date de l'installation du handicap :

Cause du handicap :

Décrire succinctement le handicap : (Éventuellement joindre une photo explicative)